



RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2021

SOMMAIRE

I – Le budget principal.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

- 1. Evolution des principales recettes.***
 - A. La hausse des produits des services et du domaine***
 - B. La stabilité des concours de l'État.***
 - C. La progression mesurée de la fiscalité directe.***
 - D. La bonne tenue de la fiscalité indirecte.***
 - E. L'augmentation des autres participations.***
- 2. Evolution des principales dépenses.***
 - A. La progression limitée des dépenses courantes.***
 - B. La maîtrise de la masse salariale.***
 - C. Un engagement de la ville au côté du monde associatif réaffirmé.***
 - D. La subvention au CCAS et les contributions aux syndicats intercommunaux.***
 - E. La poursuite de la diminution des charges financières.***
 - F. L'ajustement de la contribution au Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).***

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

- 1. Les recettes d'investissement.***
 - A. La stabilité du fonds de compensation de la TVA.***
 - B. La taxe d'aménagement.***
 - C. Les subventions d'investissement.***
 - D. Les produits des cessions d'immobilisations.***
 - E. Un recours à l'emprunt raisonné.***
- 2. Les dépenses d'investissement.***
 - A. Poursuivre et achever les chantiers engagés***
 - B. Engager les chantiers du nouveau mandat***
 - C. Garantir un égal accès à tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs***
 - D. Accompagner l'installation des professionnels de santé***
 - E. Aménager le cadre de vie et investir pour la sécurité des stéoruellans***
 - F. Poursuivre la modernisation des services municipaux et le renouvellement du matériel***

II- Le budget annexe des locations immobilières.

III- Le budget annexe du camping.

Annexe : liste des dépenses d'équipement 2021.

I. LE BUDGET PRINCIPAL.

La construction du budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale majeure liée à la pandémie COVID19, faisant peser sur le budget communal de nombreuses incertitudes, aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Au niveau national, les estimations d'évolution du PIB en 2020 et les prévisions de croissance en 2021 sont marquées par une grande instabilité et l'absence de lisibilité sur les perspectives. Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit un recul de - 10% de la croissance en 2020 et un retour de la croissance de + 8 % l'an prochain. L'inflation serait moins forte qu'envisagée, puisqu'elle serait limitée à +0,5 % en 2020 et s'établirait à + 0,6 % en 2021.

Les collectivités territoriales ont abordé la crise avec une situation financière saine. Les dépenses de fonctionnement augmentaient moins vite que les recettes. La fiscalité locale a été dynamique (+3,1 % en 2019). Les dotations de l'Etat après avoir largement diminué, ont été stabilisées au niveau global depuis 3 ans.

L'impact de la crise sanitaire diffère dans le temps selon les taxes et selon les collectivités. Certaines taxes sont impactées immédiatement comme les droits de mutation, la TVA, l'octroi de mer... D'autres subiront les effets de façon décalée : La CVAE, la CFE... Le bloc communal (hors communes touristiques) est plutôt protégé par la fiscalité directe en 2020, les départements sont eux d'ores et déjà confrontés à un fort effet ciseaux, les régions subiront l'impact en 2021.

Au sein du bloc communal, les EPCI sont plus particulièrement touchés notamment par la baisse du versement transport et par la perte de recettes de fiscalité liée aux entreprises. Ce sera le cas de la Métropole d'Orléans avec un impact estimé de 17 M€ en 2021.

Pour la ville de Saint Jean de la Ruelle une première estimation présentée au conseil municipal du 10 juillet 2020, sur la base des pertes de recettes, des économies de dépenses et des dépenses nouvelles faisait état d'un solde de -163 000 €. En fin d'année, ce solde est estimé à -220 000 €.

Cette crise a par ailleurs pour corollaire une rupture dans l'application de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022, qui fixait pour l'ensemble des acteurs publics le cap du rétablissement des équilibres budgétaires et financiers à l'horizon 2022.

Après avoir respecté de justesse l'objectif de déficit des comptes publics de 3 % du PIB en 2019, le déficit a recommencé à s'alourdir considérablement en 2020. Il pourrait atteindre 10,1% du PIB. En 2021, le gouvernement table sur une réduction du déficit de 3,7 points. Il se maintiendrait cependant à un niveau particulièrement élevé (6,4%).

Au niveau local, la construction budgétaire pour 2021 s'inscrit pour la ville de Saint Jean de la Ruelle dans un périmètre d'intervention stable.

Bénéficiant d'une situation financière saine, la Municipalité entend poursuivre sa maîtrise des grands équilibres budgétaires. Ce budget intègre l'effort de maîtrise des équilibres de gestion et le maintien d'un autofinancement élevé.

Il s'agira du premier budget de la nouvelle mandature. Celui-ci va permettre d'achever les opérations lancées en fin du mandat précédent et d'engager sereinement les projets majeurs du nouveau mandat.

D'un point de vue financier, l'exercice budgétaire 2021 s'inscrit pleinement dans la continuité de la stratégie de maîtrise des équilibres de gestion portée de manière constante par la Municipalité tout au long de la mandature précédente et dont les bénéfices permettront à la fois de faire aboutir des projets d'ampleur et d'envisager des chantiers majeurs d'avenir.

Pour la 17ème année consécutive, les projets 2021 seront réalisés sans qu'il soit procédé à une augmentation des taux d'imposition, avec un recours à l'emprunt strictement limité.

L'année 2021 sera à la fois marquée par l'achèvement de projets importants tels que la restructuration de la salle des fêtes, la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et par le démarrage des projets du nouveau mandat, avec en particulier l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Moulin et l'implantation d'une structure petite enfance en centre ville.

Le budget de fonctionnement pour cette année 2021 fait apparaître :

- des recettes réelles de fonctionnement de **22.561 K€**,
- des dépenses réelles de fonctionnement de **22.561 K€**,
- l'autofinancement s'élève à **2.309 K€**.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **8.958 K€**, financée par un recours à l'emprunt limité à **994 K€**.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1- Evolution des principales recettes.

Evolution des crédits 2020-2021

Recettes de fonctionnement par nature

OPERATIONS REELLES	BP 2020 (A)	BP 2021 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
70 Produits des services et du domaine	1 954 855	1 996 290	2,12%
73 Impôts et taxes	16 677 617	16 744 617	0,40%
<i>dont contributions directes</i>	<i>10 340 000</i>	<i>10 430 000</i>	<i>0,87%</i>
<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	<i>5 674 617</i>	<i>5 674 617</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>180 000</i>	<i>180 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>autres taxes indirectes (TLPE)</i>	<i>163 000</i>	<i>140 000</i>	<i>-14,11%</i>
<i>taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>320 000</i>	<i>320 000</i>	<i>0,00%</i>
74 Dotations et subventions	3 596 565	3 700 371	2,89%
<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 124 880</i>	<i>1 052 887</i>	<i>-6,40%</i>
<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	<i>919 465</i>	<i>1 000 000</i>	<i>8,76%</i>
75 Autres produits de gestion courante	53 460	54 140	1,27%
013 Atténuation de charges	33 010	30 120	-8,75%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	22 315 507	22 525 538	0,94%
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES	22 350 507	22 560 538	0,94%

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 0,94%.

A. La hausse des produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine attendus en 2021 s'élèvent à 1 996 K€ contre 1 955 K€ en 2020.

Cette hausse de 2,12 % s'explique essentiellement par l'ajustement de la redevance et droits des services périscolaires versée par la CAF (+19 K€) et par la mise en place d'une refacturation des dépenses de personnel administratif au CCAS (+90 K€).

Malgré une année 2020 perturbée, il a par ailleurs été fait le choix de maintenir le niveau de recettes attendues au centre aquatique à celui du BP 2020.

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des ménages stéourellans la Municipalité propose de limiter la progression des tarifs à 0,5% en moyenne pour 2021.

Cette revalorisation est conforme au niveau d'inflation estimé pour 2020 à +0,5%.

Les tarifs appliqués en 2021 constitueront une déclinaison opérationnelle et concrète de la politique d'ouverture à toutes et tous, des structures municipales.

Concernant le centre aquatique, les tarifs des abonnements resteront inchangés. Une réduction du tarif des cartes 11 entrées a néanmoins été proposée pour les comités d'entreprises, passant de 38,90 € à 34 € pour les plus de 16 ans et de 28,40 € à 26,40 € pour les moins de 16 ans.

En complément, la possibilité reste offerte aux usagers de souscrire des abonnements au trimestre ou d'acheter à l'unité des cours d'aquagym et d'aquabike, dans une perspective de maximisation de la fréquentation, et de réduction des frais pour les personnes intéressées.

La politique de gratuité pour les abonnements au service de lecture publique, initiée en 2018, produisant un effet d'encouragement du public à s'inscrire, est poursuivie en 2021.

Le remboursement des charges de mises à disposition de services à la Métropole.

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de service ascendante, reconduite pour au moins une année encore, le pôle Espaces Verts assure la gestion des espaces verts métropolitains. Cette prestation donne lieu à une refacturation de la Ville à la Métropole, correspondant au coût supporté par la Ville pour des missions métropolitaines.

En 2021, le montant des remboursements par la Métropole se décompose comme suit :

- Article 70846 « mise à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre de rattachement », 417 K€ qui concerne la part métropolitaine de la masse salariale du service Espaces Verts et de la Mécanique.
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 73 K€ pour les charges de fonctionnement du service Espaces Verts hors masse salariale,
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 36 K€ au titre de la participation métropolitaine aux charges de fonctionnement supportées par la ville dans le cadre de la mise à disposition de son Centre Technique Municipal, qui héberge à Saint Jean de la Ruelle le Pôle Territorial Nord Ouest.

B. La stabilité des concours de l'État.

Conformément aux dispositions du projet de loi finances, le niveau de la dotation globale devrait être stable en 2021.

→ La Dotation Forfaitaire (1.053K€).

La dotation forfaitaire réellement perçue en 2020 s'élève à 1.053 K€ contre 1.125 K€ prévus au budget primitif 2020. 1.053 K€ ont été inscrits au budget primitif 2021, soit une diminution de l'inscription de 6,4 % par rapport au BP 2020.

→ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) (1.000 K€)

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale inscrit pour 2021 est en progression de +80,5 K€ par rapport au BP 2020. 986,8 K€ ont effectivement été perçus en 2020 (soit 67 K€ de plus que le montant initialement prévu au budget primitif 2020).

C. La progression mesurée de la fiscalité directe

Composé des contributions directes, des versements provenant de la Métropole et des allocations compensatrices versées par l'État, ce produit global de 16.635 K€ représente 74% des recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion est stable par rapport à 2020.

	BP 2020	BP 2021	Evolut° 2020/2021	
			en valeur	%
RECETTE FISCALE CONSOLIDEE	16 544 617	16 634 617	90 000	0,54%
1/ Contributions directes (Produit fiscal)	10 340 000	10 430 000	90 000	0,87%
2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat	350 000	350 000	0	0,00%
taxe d'habitation	300 000	300 000	0	0,00%
taxes foncières	50 000	50 000	0	0,00%
3/Versements provenant de la Métropole	5 854 617	5 854 617	0	0,00%
attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	0	0,00%
dotation de solidarité communautaire	180 000	180 000	0	0,00%

→ Les contributions directes (10.430K€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU), la ville de Saint-Jean de la Ruelle ne perçoit que le produit des « impôts ménages ».

Le produit fiscal prévisionnel pour 2021 intègre une progression limitée des contributions directes de 0,5% par rapport au montant notifié par l'administration fiscale au titre de 2020 (10,377 M€).

Ce postulat de construction repose sur une croissance naturelle des bases de 0,8%, sur la base du constaté 2020.

2020 était la dernière année de mise en œuvre du dégrèvement de taxe d'habitation au titre de la résidence principale pour les ménages dont le revenu fiscal de référence n'excédait pas 25 432 euros pour une personne seule. A compter de 2021, ce dégrèvement sera converti en exonération pour ces 80% de ménages les plus modestes. Les 20% des ménages restant seront concernés par le dégrèvement progressif de leur taxe d'habitation entre 2021 et 2023.

En 2023, la taxe d'habitation sera totalement supprimée. Seules les résidences secondaires ainsi que les locaux professionnels non soumis à la cotisation foncière des entreprises resteront concernés.

La suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée, dès 2021, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Cela sera transparent pour le budget communal en 2021.

A l'issue de la réforme, les communes percevront un produit issu de l'addition :

- du taux communal appliqué aux bases communales
- du taux départemental appliqué aux bases départementales applicables sur la commune

En compensation de cette redistribution du panier fiscal, le département et les EPCI à fiscalité propre bénéficieront du transfert d'une fraction de TVA.

Cette prévision prend en compte la décision de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la dix-septième année consécutive.

→ Les versements provenant de la Métropole

↳ L'attribution communautaire de compensation (5.675 K€)

Le principe de neutralité financière des transferts de compétences implique que les communes transfèrent aux établissements publics de coopération intercommunale les ressources nécessaires au financement des compétences exercées par ces derniers.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué le montant des compétences transférées en 2017 dans le cadre de la métropolisation. A cette occasion, le dispositif a été complété par la mise en place d'une attribution de compensation d'investissement représentative des dépenses d'équipement prises en charge par la Métropole à verser par les villes.

Le montant de l'attribution à percevoir par la ville en fonctionnement a été ajusté en 2019 afin de prendre en compte l'approbation du rapport de la CLECT de 2018, notamment en ce qui concerne le produit des antennes relais implantées sur les châteaux d'eau dont la propriété a été transférée à Orléans Métropole (+32 K€). Ce montant sera reconduit en 2021.

↳ **La dotation de solidarité communautaire (180 K€)**

Elle constitue le versement par la métropole, sous le régime de la taxe professionnelle unique, d'une partie de la progression du produit fiscal de TPU vers les communes membres.

L'inscription pour 2021 est reconduite à l'identique.

➔ **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (350 K€)**

Les compensations fiscales versées par l'Etat en 2021 sont prévues en stabilité par rapport à 2020.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- **compensations au titre de la taxe d'habitation** ⇒ **300 K€**
- **compensations au titre des taxes foncières** ⇒ **50 K€**

Ces allocations viennent compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat vis-à-vis des contribuables.

Si le montant effectivement perçu sur les derniers exercices clos a été supérieur aux prévisions, l'intégration progressive des compensations pour perte de recettes fiscales aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée conduit à conserver une hypothèse raisonnable au stade de la prévision budgétaire.

D. La bonne tenue de la fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure constituent les principales taxes indirectes.

➔ **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 320 K€**

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Cet impôt est le reflet de l'activité du marché immobilier.

Dopée notamment par des taux d'intérêts très bas, la reprise du marché des transactions immobilières constatée en 2017 ne s'est pas démentie depuis 2018. Le produit prévisionnel est estimé stable en 2021 à 320K€.

➔ **La taxe locale sur la publicité extérieure : 140 K€**

Les délibérations du conseil municipal du 3 octobre 2008 et du 9 juin 2010 ont fixé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Saint Jean de la Ruelle.

La délibération du 28 mai 2019 a instauré une réfaction de 50% aux enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 mètres carrés.

La recette prévue pour 2021 au titre de la TLPE s'établit à 140 K€, conformément au niveau de réalisation constaté en 2019 (143 K€) et proche du niveau attendu pour 2020 (148 K€).

E. Une augmentation des autres participations

Ces participations proviennent de l'État, d'autres collectivités locales et de partenaires institutionnels. Leurs montants atteindront 1.259 K€ pour 2021, contre 1.186K€ € en 2020, soit une hausse de 6,1% (73K€).

Elles visent, notamment pour l'État, à des actions de soutien financier en matière de politique de la Ville, de politique de l'emploi, et d'actions plus spécifiques comme la lutte contre le chômage des jeunes.

✚ Les participations de l'État

Après trois exercices de diminution consécutives (88 K€ au BP 2018 et 84 K€ au BP 2019, 9 K€ au BP 2020), 2021 verra la fin des recettes liées aux dispositifs des d'emplois d'avenir et des contrats d'accompagnement vers l'emploi.

Les recettes de ce chapitre incluront dès le budget primitif 24 K€ au titre du FCTVA sur l'entretien des bâtiments publics au titre des dépenses de 2020 (+4 K€).

Le soutien de l'État perçu au titre de l'expérimentation des ouvertures dominicales mensuelles de la médiathèque sera reconduit en 2021 à hauteur de 16 K€.

✚ Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les recettes attendues de la CAF s'établissent à 681 K€ (dont 180 K€ au titre du contrat enfance jeunesse), soit en hausse de 7 K€.

Comme les années précédentes, les recettes au titre du contrat enfance jeunesse seront inscrites sur le budget de la ville, et la subvention d'équilibre au CCAS est ajustée en conséquence.

✚ Les autres participations.

Le Conseil départemental du Loiret continuera d'apporter son soutien financier à la politique de développement culturel portée par la ville (conservatoire de musique, Grand Unisson, Salon des artistes).

Les ressources correspondantes au maintien des rythmes scolaires à 4,5 journées hebdomadaires seront reconduites à hauteur de 183,2 K€. (50 à 90 € par élève – fond d'amorçage 714718)

2- Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits entre 2020 et 2021.

Dépenses de fonctionnement par nature.

OPERATIONS REELLES		BP 2020 (A)	BP 2021 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 650 194	4 694 140	0,95%
12	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	12 880 000	13 000 000	0,93%
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	186 500	166 500	-10,72%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 117 891	2 187 664	+3,29%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	288 461	278 734	-3,37%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS notamment)</i>	1 450 000	1 500 000	+3,45%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	19 834 585	20 048 304	+1,08%
66	CHARGES FINANCIERES	175 000	165 000	-5,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 090	38 356	+31,85%
22	DEPENSES IMPREVUES	1 832	0	-100,00%
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 040 507	20 251 660	1,05%

Les dépenses réelles de fonctionnement sur 2021 connaissent une progression limitée, et s'établissent à 20 252 K€ contre 20 041 K€ en 2020, **soit une augmentation de 1,05%**.

Ainsi, en 2021, l'objectif de la municipalité sera à nouveau de contenir les dépenses de fonctionnement des services tout en maintenant un service public de qualité et le niveau d'attractivité de la ville.

Comme annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, cela suppose notamment :

- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- une évolution maîtrisée de la masse salariale, permettant toutefois de respecter les engagements essentiels pris envers les agents du service public municipal
- un soutien réaffirmé au tissu associatif au travers des concours financiers de la ville.
- une gestion de la dette optimisée.

La subvention d'équilibre à verser au CCAS est portée à 1.500 K€, intégrant désormais la refacturation à la ville de personnel communal administratif et technique intervenant pour son compte, à hauteur de 90 K€.

A. La progression limitée des dépenses courantes (4.694 K€).

Les charges à caractère général (chapitre 011) se situent à 4.694 K€, en progression de 44 K€ (soit +0,95 % par rapport au BP 2020).

Les dépenses courantes de fonctionnement appréciées par fonction traduisent les axes politiques forts du nouveau mandat:

Bien que tributaire de la situation sanitaire, la saison culturelle 2021 bénéficiera d'une augmentation de crédits (+23 K€ par rapport au budget 2020 sur la fonction « action culturelle », frais de personnel compris) notamment pour la programmation culturelle liée à la réouverture de la salle des fêtes. 2021 sera également marquée par les 30 ans du Grand Unisson, évènement qui n'a pu avoir lieu en 2020. Ce festival, dont la richesse de la programmation et la gratuité accordée aux festivaliers, a acquis une renommée qui dépasse les frontières métropolitaines et participe du rayonnement de la ville verra à cette occasion son budget augmenté de 10 K€ pour être porté à 160 K€.

Les crédits alloués à la police municipale ont été portés à 91,3 K€, soit +54% par rapport au BP 2020, intégrant notamment des frais de maintenance et de réparation de la vidéo protection, et des frais de gardiennage occasionnel pour sécuriser les manifestations.

Ainsi, et si l'on considère les variations significatives par nature comptable, les principaux postes en diminution sont les suivants :

- les primes d'assurances (cptes 6161 et 6168) : -46,6 K€, grâce à la passation de nouveaux marchés
- les études et recherches (cpte 617) : - 12,3 K€
- Les annonces et insertions pour les marchés publics (cpte 6231) : -5 K€

Les principaux postes en augmentation sont :

- l'entretien des décorations de Noël (cpte 615232) : +33 K€
- les contrats de prestations de service (cpte 611) : +22,8 K€ (maintenance du système de chauffage du centre aquatique en particulier)
- le versement à des organismes de formations (cpte 6184) : +20 K€
- les charges d'énergie (cpte 60612) : +15 K€,
- les achats de prestations de service (cpte 6042) : +13,5 K€
- les frais de gardiennage (cpte 6282) : +10 K€

B. La maîtrise de la masse salariale (13.000 K€)

A l'issue d'une mandature marquée par le transfert de 21 agents à la Métropole, l'exercice 2021 verra la poursuite d'une politique de gestion des ressources humaines responsable, maintenant le cap de la maîtrise des charges engagée depuis plusieurs années.

L'effort de rationalisation sera poursuivi, permettant ainsi de limiter la progression de la masse salariale tout en assurant le financement de mesures à fort enjeu social.

L'interrogation de la pertinence du remplacement des agents à l'occasion des départs à la retraite ou des départs volontaires (mutation, détachement...) sera poursuivie.

L'année 2021, marquera par ailleurs, la dernière phase de la mise en œuvre du protocole d'accord sur le régime indemnitaire porté par la Municipalité, ratifié par l'ensemble des partenaires sociaux et adopté par le Conseil Municipal (coût évalué à 75 000 € en 2021).

La masse salariale prévisionnelle pour 2021 intègre par ailleurs les ressources nécessaires en vue de financer :

- la répercussion en année pleine des avancements de grade et d'échelon 2020, ainsi que ceux à intervenir en 2021 en maintenant l'enveloppe budgétaire consacrée aux avancements
- les mesures réglementaires induites par le protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunération

- la mise en œuvre des engagements de la Municipalité dans le secteur de l'animation dans le cadre de la résorption de la précarité
- la création de postes pour la réalisation des engagements du nouveau mandat.

Les effectifs sont relativement stables entre 2019 et 2021. La légère progression constatée entre 2020 et 2021 s'explique par la création de :

- 2 postes dans le cadre de la poursuite de l'action de résorption de la précarité
- la création d'un poste de médecin et celle d'un poste de chargé de mission « smart city et transition écologique »

Le budget de la Direction des Ressources Humaines (13.358 K€) comprend également, en complément de la masse salariale, les frais de formation (70 K€, soit +20 K€ par rapport au BP 2020), l'achat des équipements de protection individuelle dont les vêtements de travail (15 K€) ainsi que des prestations diverses telles que la médecine préventive (30 K€), les frais d'annonces RH (42 K€) et les indemnités des élus (201 K€).

C. Un engagement de la ville au côté du monde associatif réaffirmé (278K€)

Le soutien au monde associatif s'élève à 278 K€ pour 2021, en légère diminution par rapport au BP 2020 (-10 K€), et ce compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les activités des associations.

Afin de marquer le soutien de la ville aux associations, et en reconnaissance de l'impact positif du tissu associatif en matière de cohésion sociale et de développement humain, la Municipalité souhaite réaffirmer son engagement au travers des concours financiers qui lui seront alloués en 2021.

L'effort de la ville en faveur des coopératives scolaires effectué en 2019 et 2020 sera reconduit. La subvention qui leur est allouée sera calculée sur une base de 4,5 euros par élève.

D. La subvention au CCAS et les contributions aux syndicats intercommunaux (1.572 K€)

La subvention au CCAS sera majorée à 1.500 K€, afin de permettre au CCAS de faire face à ses obligations.

Cette subvention d'équilibre permet d'assurer le fonctionnement des services publics (structures de petite enfance, réouverture de la ludothèque, relais assistantes maternelles, aides sociales diverses) et de répondre ainsi aux besoins des habitants de Saint Jean de la Ruelle, et notamment des familles et des populations défavorisées.

A l'instar de la ville, le CCAS est également engagé dans le protocole d'accord sur la revalorisation du régime indemnitaire.

En 2021, les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux seront assurées à périmètre constant par rapport à 2020. La ville assurera sa participation au SIVU pour la gestion du cimetière des Ifs, avec une cotisation prévisionnelle de 42 K€ pour 2021, conforme au niveau de 2020.

La participation au service de prévention spécialisée, organisé sur la base de dispositions conventionnelles est prévue à l'article 657 à hauteur de 30 K€.

E. La poursuite de la diminution des charges financières (165 K€)

Les charges financières sont estimées à 165 K€ en 2021 contre 175 K€ en 2020.

Cette diminution de 10 K€ repose sur un postulat de stabilité des taux d'intérêts, et est rendue possible par la bonne exposition de l'encours de dette de la ville, et ce malgré l'entrée prévisible en

phase d'amortissement de l'emprunt souscrit pour le financement de la restructuration de la salle des fêtes.

La faiblesse historique des taux de marché perdure et permettra cette année encore de limiter les charges sur la part de l'encours placé à taux variable. Seul un renchérissement brutal des taux, qui apparaît peu probable à court ou moyen terme, serait susceptible de contrarier ces prévisions.

Les crédits ouverts à ce chapitre permettront la prise en charge des intérêts induits par l'emprunt de 2 800 K€ souscrit à taux fixe, auprès de la banque postale devenu Caisse Française de Financement local, pour le financement de la restructuration de la salle des fêtes entré en phase d'amortissement au deuxième trimestre 2020.

F. Un ajustement de la contribution au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) (150K€)

La péréquation horizontale prévue par ce dispositif repose sur une évaluation de la richesse fiscale qui est évaluée à l'échelle de l'ensemble intercommunal. Une répartition est ensuite opérée entre l'EPCI et ses communes membres.

Bien que Saint Jean de la Ruelle soit éligible à la péréquation verticale (DSU), elle doit contribuer au titre de la péréquation horizontale car membre d'une intercommunalité considérée comme « riche » au regard des critères de ce fonds.

La contribution au FPIC a connu une progression graduelle mais significative jusqu'à 2016, correspondant à la montée en charge du fonds.

Une évolution importante a été constatée entre 2017 et 2018 en raison de la refonte de la carte intercommunale d'une part, et de la modification du degré d'intégration fiscale induite par les transferts de compétence d'autre part.

L'année 2018 a constitué un pic, avec une diminution constatée en 2019.

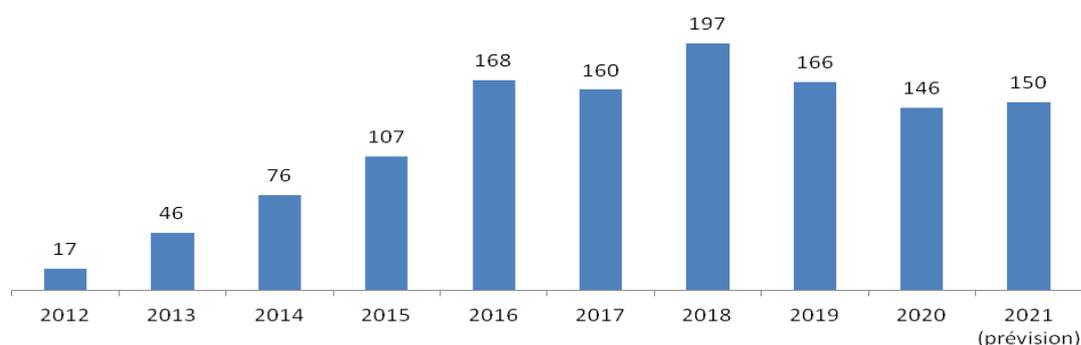
La contribution au FPIC s'est élevée à 146 K€ en 2020, en baisse par rapport au montant acquitté en 2019 (166 K€).

Dans une perspective de stabilité globale de l'effort de péréquation horizontale, la situation individuelle des communes à l'égard du FPIC a cependant connu des variations significatives en raison notamment :

- de la variation du poids, de la richesse relative et du périmètre des EPCI dans la carte intercommunale
- de l'impact des transferts de compétence des communes aux EPCI sur le potentiel fiscal des intercommunalités.

Pour 2021, la contribution de la ville de Saint Jean de la Ruelle est estimée à 150 K€.

Evolution du FPIC de 2012 à 2021, en milliers d'euros :



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2021 s'établiront à 8 958 K€

A. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 500K€

Le FCTVA compense forfaitairement la charge de la TVA supportée par les collectivités territoriales au titre des dépenses d'investissement qu'elles ont mandatées au cours de l'exercice précédent. Seules sont éligibles les dépenses soumises à la TVA.

B. La taxe d'aménagement : 200 K€

Par délibération en date du 18 novembre 2011, le conseil municipal a fixé le taux de cette taxe à 5% et ce dans une perspective de valorisation des futures opérations d'urbanisme tout en prenant en compte les capacités foncières réduites du territoire communal.

Le rythme des opérations d'aménagement prévu pour 2021 conduit à réduire de 30 000 € cette recette par rapport au niveau attendu en 2020.

C. Les subventions d'investissement : 150 K€

Pour 2021, 150 000 € de subventions du Conseil Départemental sont prévus pour le financement d'opérations communales. L'Etat sera sollicité dans le cadre des futurs appels DSIL, pour des financements complémentaires.

D. Les produits des cessions d'immobilisations : 795 K€

Le montant des opérations de cessions d'immobilisations inscrites au budget pour 2021 est de 795K€. Elles concernent notamment la cession d'une emprise sur la friche industrielle Renault dans le cadre de l'aménagement du quartier des bords de Loire, la mise en vente d'un ancien logement de fonction sis rue Henri Pavard et d'un immeuble comprenant plusieurs logements, sis rue R Gaudry.

E. Un recours à l'emprunt raisonné.

Le nouvel emprunt inscrit à hauteur de **994 K€** couvre 29% du total des dépenses d'équipement et 35% du montant des dépenses d'équipement hors attribution de compensation à verser en investissement

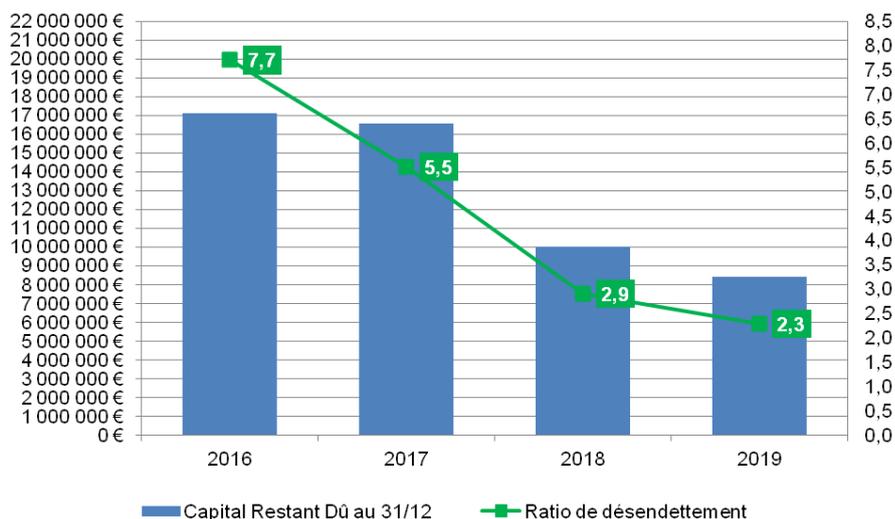
L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (2 309 K€) permet une bonne couverture du besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement et un recours limité à l'emprunt.

L'endettement de la ville est largement maîtrisé, le service de la dette diminuant malgré le tassement des recettes de fonctionnement.

En €	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû (au 01/01)	17 088 660	16 568 104	10 592 651	9 979 445
Evolution en %	-10.5 %	- 3.04 %	-36.07 %	-5.79%
Annuités	2 450 875	2 450 806	1 899 713	1 744 674
Evolution en %	-5.82 %	0.00 %	- 22.49 %	-8.16%

Le désendettement de la ville se poursuit. La présentation rétrospective de l'annuité de la dette - correspondant au remboursement du capital et des intérêts sur une année- fait apparaître une diminution sensible du service de la dette entre 2016 et 2019 avec un point fort en 2017, résultante de la conjoncture favorable des marchés financiers (faiblesse des taux variables) et de la bonne exposition de l'encours de la ville, puis une diminution en lien avec le transfert partiel d'encours entre 2017 et 2018.

Capacité de désendettement

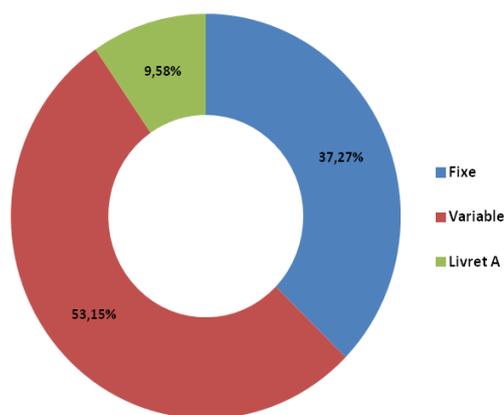


Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio est toujours resté inférieur à 10 ans, après un maximum de 9,7 années en 2014. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement de la ville connaît une évolution favorable depuis 2014, et atteint un niveau record en 2019 avec un désendettement total de la ville possible par affectation totale de 2,3 années d'autofinancement.

Le graphique présente la répartition de l'encours de dette en fonction du type de risque au 31 décembre 2019.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2019



Selon la charte de bonne conduite dite charte « Gissler », Saint Jean de la Ruelle dispose d'un encours de dette classé dans la catégorie la moins exposée aux risques, la ville ne possédant aucun produit à risques tels que les produits structurés (produits dits « toxiques »).

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2021 atteindront 8.958K€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **1.500 K€**.

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2021 s'établit à 3.448 K€, dont 590 K€ d'attribution de compensation à verser en investissement et 2.858 K€ de dépenses communales d'équipement.

Ce niveau d'investissement permettra à la fois l'achèvement de projets d'envergure et d'engager les projets du nouveau mandat, avec des orientations fortes en matière de politique environnementale.

Le projet de budget primitif présenté s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités d'investissement affirmées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

A. Poursuivre et achever les chantiers du précédent mandat

✚ Mener à bien la rénovation de la salle des fêtes

100 000 € sont inscrits au budget pour faire face aux dernières dépenses du projet, en particulier liées à l'espace scénique. Ce projet d'envergure du mandat s'achevant, la salle des fêtes devrait rouvrir au cours du 3^{ème} trimestre 2021.

55 000 € sont par ailleurs prévus pour rénover et harmoniser la façade de la Maison de la Musique et de la Danse, mitoyenne.

✚ Donner l'accès à tous, la poursuite du programme d'accessibilité

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des établissements municipaux recevant du public a été adopté par le conseil municipal le 27 novembre 2015 et validé par les services de l'Etat.

Pour mémoire, il s'agit d'un dispositif qui concerne tous les gestionnaires et propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) existants. Ce dispositif repose sur une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre l'établissement en conformité d'accessibilité. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Saint Jean de la Ruelle prévoit une programmation de mise en conformité jusqu'en 2024.

En 2021, conformément au programme Ad'AP, 54 000 € sont inscrits pour les travaux de mise en accessibilité du tennis club et l'accessibilité de la Maison de la Musique et de la Danse pour 59 800 € qui n'aura pu être engagé en 2020, compte tenu de la crise sanitaire.

B. Engager les chantiers du nouveau mandat.

✚ Le programme de renouvellement urbain du quartier des Chaises.

La convention de renouvellement urbain signé avec l'ANRU relative au projet de rénovation du quartier des Chaises représente un engagement total de près de 60 millions d'euros.

Ce projet d'envergure vise à améliorer le cadre de vie des résidents du quartier, avec pour corollaire la réhabilitation profonde des logements collectifs appartenant au bailleur Valloire-Habitat, des démolitions, ainsi que le raccordement du parc social au réseau de chauffage urbain collectif.

Après les phases de concertation et de conception, le renouvellement urbain du quartier des Chaises va entrer dans sa phase travaux.

En 2021, la réhabilitation de l'immeuble du 51 rue des Agates et la démolition des immeubles des 2 et 4 rue des émeraudes seront lancées par Valloire Habitat, le parking de l'espace Carat sera réaménagé par la Métropole. Les acquisitions préalables à la restructuration du centre commercial seront lancées dès la fin 2020. Enfin les études de la création de la passerelle au dessus de la rocade seront réalisées.

 L'extension/restructuration du groupe scolaire Jean Moulin

La rénovation du groupe scolaire Jean Moulin constitue l'un des engagements de la ville dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, avec un enjeu majeur en matière d'éducation, au cœur du quartier prioritaire des Chaises. Le groupe scolaire va faire l'objet d'une totale restructuration et devra à terme accueillir également les activités périscolaires actuellement hébergées à la Maison pour Tous Nord.

600 000 € sont inscrits au budget primitif 2021 pour recruter la maîtrise d'œuvre et lancer la phase d'étude opérationnelle de l'opération.

 Réaliser un équipement petite enfance en centre ville.

Afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, il est également prévu la construction d'un équipement petite enfance au centre de la ville, rue René Cassin. Cet équipement, doté d'une capacité prévisionnelle de 30 places, se substituera à l'actuelle structure des Coquelicots.

Le coût total de cette structure est évalué à ce stade à 2 200 000 € hors mobilier. 300 000 € sont inscrits au BP 2021 pour le recrutement du maître d'œuvre et de lancer la phase d'étude opérationnelle de l'opération.

10 K€ sont par ailleurs inscrits pour la réalisation de travaux de régulation thermique de la maison de la petite enfance, en plus des 5K€ prévus pour des travaux d'améliorations des autres structures.

C. Garantir un égal accès de tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs

 Poursuivre l'effort pour l'éducation de tous

La ville veille à maintenir des conditions d'accueil optimales dans les groupes scolaires relevant de sa compétence. Outre l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin évoqué précédemment, un programme de travaux est prévu à hauteur de 144 000 €.

Par ailleurs, la ville a entrepris depuis quelques années d'équiper les classes primaires en tableaux interactifs (VPI). En 2020, à l'occasion du budget supplémentaire il a été décidé d'accélérer et d'achever ce déploiement sur 2 ans. 200 000 € sont ainsi inscrits au budget 2021 dans l'objectif d'équiper toutes les classes élémentaires de la commune. L'Etat soutient fortement cette initiative.

12000 € sont par ailleurs inscrits pour renouveler le mobilier dans les écoles maternelles et primaires.

 Accompagner la pratique sportive

Afin de moderniser et de rénover les salles de sports et les gymnases, le budget 2021 prévoit l'inscription d'une enveloppe de 97 000 €. Cette somme se décompose de la façon suivante :

- 30 000 € pour achever la rénovation des espaces gradins du gymnase des 3 fontaines.
- 27 000 € pour moderniser les contrôles d'accès des 2 gymnases
- 20 000 € pour des travaux de rénovation au sein des anciens vestiaires du stade Guy Gallier
- 20 000 € pour réaliser un diagnostic des toitures des gymnases

20 000 € sont par ailleurs inscrits au budget 2021 pour réaliser une étude sur la reprise du carrelage du grand bassin du centre aquatique, ainsi que de l'éclairage subaquatique.

10 000 € sont par ailleurs prévus pour la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque.

- ✚ Poursuivre la réhabilitation du centre de loisirs des queues de forêt

50 000 € sont inscrits pour les travaux de rénovation de la toiture du centre de loisirs des queues de forêt.

D. Accompagner l'installation de professionnels de santé

Afin de répondre aux besoins des habitants en matière d'accès aux soins, la municipalité souhaite l'installation d'un pôle santé au sud de la ville. 100 000€ sont inscrits dans cette perspective.

200 000 € sont par ailleurs prévus au budget annexe Locations immobilières pour réaliser l'extension de la MSP Françoise Dolto (aménagement de l'étage).

E. Aménager le cadre de vie et investir pour la sécurité des stéoruellans

- ✚ Requalification du centre de Ville

Dans le cadre de la démarche engagée en vue de la requalification du centre ville, la ville contribuera financièrement à hauteur de 50 000 € pour participer à l'étude de maîtrise d'œuvre engagée par la Métropole.

- ✚ Transfert du verger pédagogique

Les vergers pédagogiques aujourd'hui situés derrière les serres municipales seront déplacés en centre ville, et un effort important sera réalisé en faveur de la plantation d'arbres.

- ✚ Rénover les façades de l'église Saint Jean Baptiste

Propriété de la ville, l'église Saint Jean Baptiste appartient au patrimoine de la collectivité. Des travaux de réfection et d'embellissement des façades de l'église seront réalisés en 2021.

Cette rénovation participe à la qualité du paysage urbain du centre-ville et s'intègre donc dans le projet d'aménagement du centre-ville. Cette intervention viendra accompagner la requalification de la rue Pavard et l'aménagement de la place Stéphane Hessel. Le budget inscrit pour cette opération est de 330 000 €.

- ✚ Accompagner les travaux de voirie.

Suite au transfert de la compétence espace public à la Métropole, intervenu en 2017, la ville contribue au financement des investissements métropolitains sur son territoire au travers du versement d'une attribution de compensation en investissement de 590 200 €.

Parallèlement aux dépenses d'équipement portées par la ville en faveur du cadre de vie des stéoruellans, la métropole poursuivra le programme de voirie sur le territoire communal. Un montant de 600 000 € pourrait y être consacré. Les arbitrages sont en cours dans le cadre du pôle territorial de la Métropole.

Celle-ci engagera par ailleurs un important programme de rénovation du parc d'activité Adelis, situé à la fois sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle et d'Ingré, avec une première tranche chiffrée à 4 millions d'euros.

Des aménagements de sécurité et de proximité portés par la ville seront également réalisés, à hauteur de 40 000 €. 20 000 € seront enfin consacrés à la participation à l'extension du réseau électrique ENEDIS.

Investir dans les espaces publics communaux

Afin d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre, la ville poursuivra le programme d'aménagements paysagers, de valorisation des parcs, et d'installation ou de réfection des espaces de jeux extérieurs (60 000 €).

50 000 € sont par ailleurs inscrits pour la constitution de réserves foncières.

Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants

Un effort important de sécurisation de l'espace public a été conduit par la municipalité depuis plusieurs années. Concrètement, celui-ci s'est matérialisé par le développement du réseau de vidéo-protection qui comporte 35 caméras sur l'espace public fin 2020.

Cet effort, qui vise à fournir aux stéoruellan.e.s un cadre de vie sécurisé et apaisé, sera amplifié à partir de 2021 avec une enveloppe annuelle de 100 000 € qui sera dorénavant consacrée au déploiement de la vidéo protection dans les zones pavillonnaires et ce, conformément aux engagements pris devant les stéoruellans.

F. Poursuivre la modernisation des services municipaux et le renouvellement du matériel

Les services poursuivent leur digitalisation. En 2021, dans un souci d'amélioration des services rendus aux usagers, les solutions informatiques utilisées par les services municipaux en matière de bureautique et de messagerie seront modernisées. Les options retenues devront permettre d'améliorer la mobilité dans l'accès aux données et de garantir un traitement « tout numérique » des sollicitations extérieures reçues de façon dématérialisée. Ce projet devra en outre être mené dans le cadre d'une conformité stricte avec les exigences formulées par le Règlement Général Européen de Protection des Données Personnelles (RGPD)

126 100 € sont ainsi inscrits pour la modernisation informatique dont 50 000 € pour une mise à niveau des outils bureautiques, et 42 100 € pour l'achat de plusieurs logiciels comme pour la gestion de la caisse de la salle des fêtes, de recensement de la population, ou encore pour la réalisation des entretiens professionnels au sein des services municipaux.

Des crédits sont par ailleurs inscrits pour renouveler le matériel des équipes : 27 700 € pour le matériel espaces verts, 50 000 € pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire et d'un véhicule léger. Par mesure d'économie et afin de limiter leur impact environnemental, il sera étudié la possibilité d'acquérir ce matériel d'occasion, avec au moins un véhicule électrique.

Du matériel d'entretien et nécessaire à la restauration (chambres froides et fontaines) nécessite par ailleurs d'être changé. 15 000 € sont inscrits à cette fin.

II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.

Evolution des crédits 2020-2021

Crédits de fonctionnement par nature

Ce budget retrace les opérations liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune (locaux dans le centre commercial des Chaises, La Poste, locaux des Bénardières), ainsi que les opérations relatives à la construction et à l'exploitation, depuis le 1^{er} semestre 2020, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les charges à caractère général permettront d'honorer les charges de copropriété et les taxes foncières. La somme inscrite sur le chapitre «charges de personnel » correspond à la part de la masse salariale affectée à l'activité du budget annexe, le personnel étant rémunéré sur le budget ville.

OPERATIONS REELLES		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 300	69 409	23,28%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	10 365	11 300	9,02%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		66 665	80 709	21,07%
66	CHARGES FINANCIERES	5 000	7 500	50,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	
TOTAL DEPENSES REELLES		72 665	89 209	22,77%
70	VENTES DE PRODUITS	111 300	135 660	21,89%
TOTAL RECETTES REELLES		111 300	135 660	21,89%

Les recettes issues des loyers permettront de couvrir le service de la dette, et de dégager en investissement les moyens financer en partie la poursuite de l'aménagement de la MSP, pour lequel des financements complémentaires de l'Etat seront sollicités.

Evolution des crédits 2020-2021

Crédits d'investissement par nature

La somme de 200 000 € est inscrite en dépense pour financer les travaux d'aménagement du 2eme étage de la maison de santé. Un emprunt de 133,6 K€ est proposé en recette, dans l'attente du positionnement de l'Etat sur la demande de subvention déposée par la ville dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

OPERATIONS REELLES		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS	39 000	50 000	28,21%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000	0	-100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	39 635	200 000	404,60%
TOTAL DEPENSES REELLES		88 635	250 000	182,06%
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000	69 949	39,90%
13	SUBVENTIONS			
16	EMPRUNTS		133 600	
TOTAL RECETTES REELLES		50 000	203 549	307,10%

III- LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Evolution des crédits 2020-2021 Fonctionnement

L'ouverture du camping s'effectue traditionnellement sur les deux mois d'été, sauf les années de festival de Loire, où il peut rester ouvert un mois de plus en septembre pour héberger les festivaliers. Cela devrait être le cas en 2021.

Le personnel intervenant sur le camping est mis à disposition par la ville. Cet équipement a connu d'importants travaux d'aménagement et de modernisation depuis 2016. Ceux-ci ont permis l'inscription de cet hébergement dans le dispositif « Loire à Vélo » ainsi que le renouvellement de son classement « une étoile ».

La fréquentation a été considérablement perturbée par la crise sanitaire en 2020. L'hypothèse retenue pour 2021 est un retour à une situation « normale », avec une fréquentation au niveau de celle connue en 2019.

OPERATIONS REELLES		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 930	14 700	-7,72%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	10 200	10 300	0,98%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	200	200	0,00%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		26 330	25 200	-4,29 %
66	CHARGES FINANCIERES	2 300	2 890	25,65%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100	100	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	270	710	162,96%
TOTAL DEPENSES REELLES		29 000	28 900	-0,34 %
70	VENTES DE PRODUITS	38 000	38 000	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES		38 000	38 000	0,00%

Le budget 2021 prévoit la réalisation de travaux de réaménagement des locaux d'accueil, à hauteur de 30 K€, à réaliser avant le démarrage de la saison estivale. Ces travaux seront financés par un emprunt d'équilibre.

OPERATIONS REELLES		BP 2020	BP 2021	Evolution (%)
16	EMPRUNTS	9 000	9 100	1,11%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 000	30 000	-6,25%
TOTAL DEPENSES REELLES		41 000	39 100	-4,63%
16	EMPRUNT	32 000	30 000	-6,25%
TOTAL RECETTES REELLES		32 000	30 000	-6,25%

ANNEXE : LISTE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021

Dépenses d'investissement votées en opérations :

Lieu	BP 2021
TOTAL OPERATION 039 - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	50 000
Etude MOE unique	50 000
TOTAL OPERATION 036 - ESPACE CULTUREL ET RESTRUCTURATION SALLE POLYVALENTE	100 000
Révisions de prix, travaux supplémentaires et aléas	100 000
TOTAL OPERATION 046 - CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	300 000
Frais études, concours, MOE	300 000
TOTAL OPERATION 047 - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	600 000
Frais études, concours, MOE	600 000
OPERATION 049- POLE SANTE SUD	100 000
Pôle santé sud	100 000
TOTAL DES OPERATIONS	1 150 000

Travaux portés par le gestionnaire bâtiments :

Lieu / nature de l'opération	BP 2021
Administration générale de la collectivité	154 800
Programme accessibilité des ERP (ADAP) Travaux Carat	54 000
Programme accessibilité des ERP (ADAP) Travaux Maison de la Musique et de la Danse	59 800
Travaux CHSCT	10 000
Alarmes antieffraction	15 000
Logements 26 rue Gaudry - Modernisation des menuiseries extérieures	16 000
Classes regroupées	144 000
Maternelle François Mitterrand - Modernisation des stores	24 000
Autres travaux dans les écoles	120 000
Expres, musicale, lyr et chor	55 000
Modernisation de la MMD	55 000
Bibliothèque	15 000
Médiathèque Anna Marly -	15 000
Patrimoine culturel	330 000
Ravalement de l'église	330 000
Salles de sports et gymnases	97 000
Complexe Sportif 3 F - Gradins à nettoyer + remise en peinture	30 000
Complexe Sportif 3 F - Modernisation contrôle d'accès	12 000
Complexe Sportif Millet - Modernisation contrôle d'accès	15 000
Diagnostic toitures gymnases	20 000
Modernisation des vestiaires stade Guy Gallier	20 000
Centre aquatique	20 000
Centre aquatique - Reprise carrelage muraux grand bassin + éclairage subaquatique	20 000
Boulodrome	10 000
Création d'un nouveau terrain de pétanque	10 000
Autres activités pour les jeunes	50 000
Site des Queues de foret- modernisation de la couverture	50 000
Crèches et garderies	15 000
Travaux d'amélioration autres structures	5 000
Isolation Maison de la petite enfance	10 000
Autres :	55 000
Espace intergénérationnel - Réfection du toit de l'abri extérieur	5 000
Local et parking RESPIRE: travaux de confortement ou études nouveau projet	50 000
TOTAL GESTIONNAIRE BATIMENTS	945 800

Travaux sur les espaces extérieurs :

Lieu / nature de l'opération	BP 2021
<u>TRAVAUX GESTIONNAIRE ESPACES EXTERIEURS</u>	
Equip. Annexe voirie	70 000
Décorations lumineuses - structures 3D	5 000
Aménagements extérieurs dont sécurité et proximité	40 000
Participation extension de réseau électrique ENEDIS	20 000
Participation boîtiers prises pour illuminations fin d'année + passages de fourreaux pour PSI- opérations 2021	5 000
Espaces verts et aires de jeux	60 000
Petits aménagements- modernisation des cours d'école et des structures de petite enfance (jeux, bacs à sable, pontages enrobé, réseau assainissement, mobilier urbain etc)	30 000
Programme jeux: mise aux normes des sols	20 000
Aménagements paysagers valorisation des parcs, jardins et vergers	10 000
TOTAL EQUIPEMENTS ESPACES EXTERIEURS	130 000
<u>TRAVAUX GESTIONNAIRE CTM ET MECANIQUE</u>	
MATERIEL ESPACES VERTS	27 700
Aménagement entrée de ville Clémenceau : bacs acier laqué marque ATECH	8 000 €
3 débroussailleuses coupe bordure	500 €
2 réciprocateurs	1 000 €
2 pompes d'arrosage pour les camions	1 200 €
2 souffleurs	2 000 €
Aménagement Place Paul Bert	10 000 €
Aménagement des abords de la salle des fêtes	5 000 €
VEHICULES	50 000
Fourgon utilitaire avec hayon (remplacement manutention)	30 000
Citadines ou petits utilitaires d'occasion- électrique si possible	20 000
TOTAL CTM MECANIQUE ESPACES VERTS	77 700

Autres investissements par pôle:

LIEU ET NATURE DE L'OPERATION	BP 2021
Pôle Restauration Entretien Transports	15 000
Renouvellement appareil d'entretien	7 000
Renouvellement matériel restauration	8 000
Pôle Systèmes d'Information	326 100
<i>Ville numérique et modernisation de l'action publique :</i>	
Marché VPI	200 000
Acquisition d'un logiciel gestion caisse Salle des Fêtes	20 000
Acquisition d'un logiciel évaluation professionnelle	8 000
Acquisition d'un logiciel recensement de la population	3 000
Acquisition d'un logiciel prise de main à distance Espace Publique Numérique	2 000
Evolution de la suite bureautique (outlook excel word)	50 000
Module AP CP dans CIVIL FINANCES	9 100
<i>Investissement courant du pôle :</i>	
Renouvellement du parc des PC des agents	20 000
Licences notamment Microsoft serveurs	10 000
Matériel téléphonie fixes et mobiles	4 000
Pôle Affaires Juridiques et Direction Générale	26 000
Annonces et insertions pour les passations de marchés	10 000
Etudes diverses	10 000
Acquisition massicot	6 000
Pôle Urbanisme et Affaires Foncières	50 000
Constitution de réserves foncières	50 000
Pôle Sport et Centre aquatique	20 000
Fin d'aménagement salle d'agrès (chantier débuté depuis 2010), mise en sécurité toile de réception du trampoline et de la table de saut	20 000
Pôle Animation Urbaine et Lien Social de Quartier	5 000
Renouvellement petit mobilier	5 000
Pôle Education	12 000
Renouvellement mobilier (Maternelles)	6 000
Renouvellement mobilier (Primaires)	6 000
Pôle police Municipale	100 000
Vidéo protection	100 000
TOTAL DES AUTRES INVESTISSEMENTS PAR POLE	554 100